CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la séance

La suppression des Conseils de préfecture

Paris, 1er juillet.

On a distribué aujourd'hui, à la Chambre, un projet de loi déposé par M. Clémenceau, qui supprime les conseils de préfecture et les remplace par des tribunaux administratifs de région.

Ces tribunaux administratifs seraient au nombre de 20.

Chaque tribunal administratif comprend : un président, deux conseillers titulaires et un conseiller adjoint. Cependant les tribunaux administratifs de Lille, de Nancy, de Lyon, de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, de Rennes et de Rouen auront deux conseillers adjoints. Il y aura un commissaire du gouvernement, auprès de chaque tribunal administratif, dont à Lille, chef du tribunal aura deux commissaires du gouvernement.

Le tribunal administratif de Paris conservera sa composition actuelle avec l'adjonction de trois conseillers adjoints.

Les traitements des membres des tribunaux administratifs, sont ceux de Paris, sont ainsi fixés : président de 1re classe, 7000 fr.; présidents de 2e classe, 6000; conseillers et commissaires du gouvernement de 1re classe, 5000; 2e classe, 4500; 3e classe, 3.500; conseillers adjoints, 2.400.

Le traitement du président du tribunal administratif de Paris est fixé à 10.000 fr.; celui des conseillers titulaires à 10.000 fr.; celui des commissaires du gouvernement à 8000; celui des conseillers adjoints à 5000.

Le « tribunal administratif » de Paris aura juridiction sur les départements suivants : Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Aube, Marne, Aisne et Oise.

Les attributions confiées aux conseils de préfecture par la loi du 28 pluviôse an VIII et par les lois subséquentes sont transférées aux tribunaux administratifs, sauf les réserves et modifications ci-après :

Sont transférées aux tribunaux correctionnels les attributions antérieures appartenant aux conseils de préfecture pour la répression des contraventions de grande voirie, auxquelles demeurent en sont déclarées applicables les dispositions de l'article 463 du Code pénal et celles de la loi du 26 mars 1892.

Sont transférées aux tribunaux ordinaires les attributions contentieuses des conseils de préfecture, sauf : 1° les ventes nationales et domaniales ; 2° les eaux des sources minérales appartenant à l'Etat ; 3° les eaux des halles communes appartenant à des particuliers ; 4° les bans possédés entre les communes, les termiers et les régisseurs intéressés des droits d'octroi, des droits de place dans les halles et marchés et des droits de pesage, de mesurage et de jaugeage ; 5° les litiges en matière d'alignage.

La loi du 22 juillet 1889 sur la procédure à suivre devant les conseils de préfecture sera applicable aux tribunaux administratifs; elle continuera également à être suivie dans les affaires contentieuses dont la connaissance est transférée des conseils de préfecture aux tribunaux ordinaires.

Questions de M. Denys Cochin

M. Denys Cochin doit poser à M. Pichon, qui accepte d'y répondre vendredi prochain, une question sur notre situation au Maroc. M. Cochin veut demander où en sont les questions de la police, de la banque et des douanes dont l'acte d'Algésiras a prévu le règlement.

M. Cochin doit d'autre part poser une question à M. Briand au sujet d'un cas où la loi de séparation a été, suivant lui, violée. Il s'agit de la commune de Saint-Hilaire-de-Croix, dans le Puy-de-Dôme, où le maire a fait expulser « manu militari » le curé en exercice et a donné l'usage de l'église à un prêtre dissident.

Les locomotives pour la Tunisie

Le ministre des affaires étrangères vient d'aviser M. Pichon qu'en dehors des trente-huit locomotives que le gouvernement tunisien était autorisé à demander à l'industrie étrangère, une commande de vingt locomotives serait réservée à l'industrie française.

LA SÉANCE

M. Brisson préside.

La Chambre valide, sans débat, l'élection de M. Archambault à la Réunion (2e circonscription).

Elle vote ensuite, après en avoir déclaré l'urgence :

Une proposition de M. Albert Poulain modificatrice du tarif des douanes en ce qui concerne les pommes.

Un projet relatif à la réorganisation des services d'architecture au sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts.

Un projet portant ouverture, sur l'exercice 1907, d'un crédit supplémentaire d'inscription pour le service des pensions civiles.

Un projet, portant approbation du protocole signé à Constantinople, le 25 avril 1907, entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Russie d'une part et l'empire ottoman d'autre part et relatif au relèvement des droits de douane sur les marchandises importées en Turquie.

L'IMPOT SUR LE REVENU

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant suppression des quatre contributions directes et établissement d'un impôt général sur le revenu.

Les députés sont, du reste, très peu nombreux en séance : une soixantaine à peine. M. Caillaux, seul, est au banc des ministres, au banc de la Commission, M. Pelletan, président, et M. Renoult, rapporteur.

Discours de M. Ch. Benoist

La parole est à M. Ch. Benoist, dans la discussion générale.

Je regrette, dit-il, que le retard apporté au dépôt du rapport de la commission ne nous laisse que le temps de présenter quelques autres brèves, du reste, au rapport sera-t-il prochainement mis par mes collègues à son tour à la discussion. (Sourires).

Il y a quelques jours, le ministre des Finances, M. Caillaux, disait que le parti républicain ne pouvait aller à la prochaine bataille électorale sans avoir au moins amorcé la discussion de la réforme proposée par lui sous le titre d'« impôt général sur le revenu ».

Cependant, déjà, son enfant chéri a peine annoncé, que des divers côtés un accueil plutôt peu aimable le mal-reçoit. « La Lanterne » elle-même, qui n'est point suspecte d'hostilité au gouvernement, demande si M. Caillaux n'a point pour but de saper toute la République (Rires sur tous bancs, hors-bot) projet menace de la crouler à la mise et à la ruine.

Comme le dit M. Jules Roche et, après lui, le rapporteur d'aujourd'hui, M. Renoult, les questions financières ont une intime relation avec les problèmes politiques et sociaux.

Les questions économiques et financières sont dans une étroite dépendance les unes des autres.

Si nous étudions les formalités diverses, la déclaration ou plutôt les déclarations qui sont le mécanisme du projet d'aujourd'hui, il est aisé de voir combien elles sont peu d'accord avec la tendance de l'esprit français.

L'obligation imposée aux commerçants de subir un mode de contrôle, la déclaration imposée aux employeurs en ce qui concerne les salaires, la déclaration de leur revenu, les déclarations sur l'honneur demandées aux contribuables, tout cela blesse au plus profond de lui-même le sentiment de la race française, si jalouse de son indépendance.

Je vous pose à M. le ministre des Finances.

M. Lacies. — Il sourit toujours. (Rires).

M. Charles Benoist. — Il a oublié peut-être le temps où, déjà ministre des Finances, il combattait si ardemment toute déclaration, ajoutant que le contribuable français payerait « l'Etat tout ce qu'on voudrait, à condition qu'on lui épargnât tout contact avec le fisc.

Comment s'opérait-il dans M. Caillaux en 1901, il y a deux ? Voici son propre parole :

« S'imagine-t-on que nos commerçants et nos industriels supporteraient les investigations du fisc, alors surtout qu'il faudrait connaître bien peu notre pays et nos concitoyens pour croire que les impôts qu'on voudra pourra qu'on les laisse tranquilles. »

M. Caillaux. — Je m'expliquerai nettement sur ce point, mais j'apporte tout de suite une rectification de fait.

Ces phrases ont été non point prononcées par moi en 1901, mais écrites par moi en 1899, à une époque où je n'étais pas ministre des finances.

M. Ch. Benoist. — Autrement dit, il y a erreur sur la date.

M. Caillaux. — Oui ! Vous l'avez d'ailleurs prise dans les journaux.

M. Jaurès. — Dans le « Figaro » de ce matin.

M. Caillaux. — Ou dans la « Lanterne » de ce matin.

J'ajoute encore qu'il aurait fallu lire les considérants accompagnant ces phrases que j'ai écrites.

M. Pelletan. — Pourquoi, monsieur Benoist, citez-vous des journaux qui font erreur ? Si vous parlez de votre propre fonds, vous n'en commettrez aucun.

M. Benoist. — Il n'y a aucun homme en monde, monsieur Pelletan, vous le savez comme personne, qui puisse se parler que de son propre fonds.

J'en reviens à M. Caillaux. Sa rectification me rappelle une anecdote venue d'Italie. Un jour, Crispi disait à Bonghi, au Parlement italien : « Mais vous avez soutenu le contraire il y a un mois. »

— « C'est une erreur, riposte Bonghi ».

Crispi lui cite tout le passage de son discours précédent. Alors Bonghi de répliquer :

Je « rectifiée votre erreur ; il y a plus d'un mois que j'ai prononcé ces paroles ».

De même M. Caillaux : son texte ne remonte pas à 1901, mais à 1899. Il l'a écrit il y a huit ans et non pas un an.

Qu'est-ce à dire ? Qu'il vu un peu moins vite que je ne le croyais. (On rit).

Je ne voudrais pas abuser, en lui opposant la vers comme :

« L'homme sérieux est celui qui ne change jamais »

Du moins, puis-je rappeler que son projet nous ramène à ce système abhorré de la taille personnelle, qui, à force de s'aggraver, s'était élevé de l'époque de François Ier à 1789 à 53 % du revenu.

Il en serait de même du projet de M. Caillaux.

Interventions diverses

M. Lanel rappelle d'abord l'opinion sur l'impôt sur le revenu de M. Poincaré, ancien ministre des finances.

Il ajoute que si l'impôt sur le revenu devait venir en aide à la démocratie le bourgeoisie accepterait l'impôt, mais il estime que l'impôt proposé doit frapper la classe ouvrière. Il se base sur l'industrie textile, qu'il connaît particulièrement.

M. Laniel critique la tendance collectiviste du projet Caillaux et il s'appuie sur sa répercussion sur les patentes.

M. Allard. — M. Caillaux n'est pas collectiviste.

M. Lanel, parlant des moyens à employer pour connaître le revenu, fait allusion aux fraudes du Midi, ce qui provoque un très léger incident entre MM. Rabier (Isère) et Lacies. (Mouvements divers).

M. Lanel exhorte la majorité à repousser le projet et à voter ainsi idée aux principes de la Révolution française. (Applaudissements divers).

M. Louis Dreyfus est partisan de l'impôt global sur le revenu.

M. Louis Dreyfus préfère l'impôt global et non l'impôt cédulaire, dont il signale les inconvénients, et il termine par un appel à l'union des républicains en vue des réformes sociales.

M. Milleroux demande la clôture. Puis il monte à la tribune et demande au gouvernement si l'heure est opportune pour la discussion de l'impôt sur le revenu, et il entre dans le développement de la politique et des troubles intérieurs, qui lui semblent incompatibles avec la discussion d'un projet qui sera une révolution financière. (Mouvements prolongé)

L'orateur signale des imprévisions dans le projet Caillaux.

M. Caillaux. — Dites-nous lesquelles ?

M. Milleroux. — Vous n'avez pas établi la prévision globale de vos recettes et vous ne connaissez pas le répercussion de votre impôt. (Mouvement).

M. Caillaux. — Nous devons d'abord réformer l'impôt sur le commerce, puisque le, nous ne pouvons avoir que des notions approximatives. (Applaudissements divers).

M. Milleroux craint, pour le ministre, une cruelle déception qui serait lourde de conséquences pour la nation. (Applaudissements divers).

Déclarations de M. Pelletan

M. Pelletan signale les accusations de la presse contre l'impôt sur le revenu. (Mouvements. Très bien à l'extrême gauche).

M. Pelletan fait allusion à la grève de l'impôt sur le revenu. (Protestations. Bruit).

L'orateur remarque que l'on n'apporte contre le projet que des difficultés qui servent contre toutes les réformes. Au contraire de M. Milleroux, il estime que le moment n'est pas mal choisi pour discuter le projet. (Mouvements divers).

Il conseille que la France est la seule nation qui, depuis cent ans, n'ait pas changé son système d'impôts. Vous n'en êtes qu'il est trop tôt, et moi je vous dis qu'il est trop tard. (Applaudissements divers).

M. Pelletan, à l'appui de son affirmation, apporte l'exemple de diverses nations, Angleterre, Allemagne, etc. Il demande le blâme et Lanel, suivant lequelle il faudrait ménager le riche pour augmenter le sa'aire du pauvre. (Mouvements divers).

Il attache ensuite à démontrer que la formule de la Révolution devait arriver à l'impôt sur le revenu.

Il élève, en terminant, contre le reproche que l'on adressé à une œuvre démocratique.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

A la demande de M. Viviani, la séance de demain matin est supprimée, et la séance de l'après-midi sera consacrée à la discussion de projet sur le blanc de céruse.

La séance est levée à 5 heures 15.

LA RÉGION

L'affaire Nègre à Lille

Le Conseil de l'Université, appelé à statuer sur le cas de M. Nègre, chargé de conférences à l'Institut électrotechnique, se réunira jeudi prochain, à 4 heures. Le rapport de la commission de discipline sera communiqué à l'intéressé seulement le veille. Il semble probable que la conseil tiendra au moins deux séances : la lecture des diverses pièces du dossier, au nouvel interrogatoire de M. Nègre, la plaidoirie de M. de Lauwereyns et l'audition de témoins — on assure qu'il y en aura en moins deux, — exigeront un temps relativement assez long.

Nous avons annoncé que le frère de l'intéressé, secrétaire général de la Fédération des syndicats d'instituteurs, avait saisi de l'incident la « Ligue des Droits de l'Homme », qui vient de lui adresser un rapport des conseils de la Ligue. Ce rapport, intéressant au point de vue de la procédure suivie par les conseils d'Universités, est le suivant :

Les chargés de cours, maîtres de conférences, agrégés et répétiteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire ne jouissent pas de garanties disciplinaires. Il y a cependant une tendance très nette à les leur accorder. D'abord, en ce qui concerne les agrégés, chargés de cours ou de conférences de l'enseignement supérieur, le ministre leur accorde, quoiqu'il n'y soit pas obligé par la loi, les mêmes garanties qu'aux professeurs titulaires. Le conseil supérieur de l'Instruction publique a approuvé cette pratique, notamment dans un arrêté du 16 février 1898 (aff. Heim).

R. Bouvard. — De la répression disciplinaire, page 129.

Sur le conseil académique et le conseil de l'Université et le conseil supérieur, le même auteur écrit :

« Leurs décisions sont toujours prises aux deux tiers des voix. Cette règle ne s'applique pas lorsque le conseil supérieur ne fait que donner des avis. Ces avis sont pris à la majorité des voix, c'est-à-dire le moins plus sur. L'incertitude pour de telles les garanties des formes juridictionnelles. Il peut prendre connaissance des rapports et des pièces un jour avant la délibération. Il peut présenter des explications lui-même ou se faire assister par un avocat.

Exquis séjour d'été, cette ville, admirablement située en vue d'un paysage merveilleux, vrai décor de rêve. Un caprice de constructeur l'avait placé à cheval sur la frontière. Deux entrées symétriques donnaient sur chaque pays : en France et en Suisse.

La maison, modeste pavillon de maître, coiffé d'ardoises, était entourée d'un immense jardin très ombragé, ceinturé d'un mur de clôture que fermait une porte grillée.

Toute la propriété avait un joli cachet de modernisme rendu au peu mystérieux par le lierre, qui, de tous côtés, l'enlourait de ses frondaisons.

Avec sa petite cour finement sablée, elle apparaissait, telle une clairière, au milieu des bois, couronnement d'une petite colline commandant la vallée.

Depuis quelques instants, une ombre battait les environs de ce nid pittoresque.

Quelque qui rôdait le mur, se retirait dans le lierre comme pour observer les abords, se rapprochait comme pour observer...

Cette ombre, c'était Mistrès.

Il savait par l'aubergiste de Milandre que, dans la Ville-Caprice, habitaient les deux femmes dont il avait vu les portraits dans les grottes !

Mme d'Aublincourt et Marjolaine.

Poussé par une âpre curiosité, il venait espionner autour de leur demeure.

Tout à coup un bruit de voix passa pardessus le mur.

Mistrès dressa l'oreille et, le cou tendu dans cette direction, devint soudain extrêmement attentif.

Les voix étaient tout près de lui, séparées par l'épaisseur de la maçonnerie.

Il les distinguait très bien. L'une, douce, grave, au timbre frais et chaud, à celle d'une jeune fille. L'autre, plus sévère, avec inflexions graves : celle d'une personne âgée.

— Ce sont elles !... murmura le chef des contrebandiers.

L'œil brillant d'une sombre flamme, des rougeur aux pommettes, il écoute.

— Vous paraissez fatiguée, grand'maman, disait la voix de la jeune fille. Asseyons-nous sur ce banc, près du mur... Vous-vous ?

— Volontiers, mon enfant.

— Quelle délicieuse soirée !... et quel calme dans la nature... Nous avons bien fait de venir ici, n'est-ce pas ?

— Heureuse idée, en effet... Ce changement d'air sera excellent pour moi... et pour toi aussi, Marjolaine.

A ce nom, Mistrès tressaillit. Une brusque commotion le frappa en pleine poitrine.

Mais il réprima vite cet émoi pour entendre posément la suite.

De l'autre côté du mur, la conversation continuait :

— Ne parlons pas de moi, grand'maman. L'essentiel est que vous reveniez vaillante et forte à Aublincourt.

« Grand'maman !... Aublincourt !... « Deux mots qui eurent encore une répercussion pénible dans le cœur de l'ex-anarchiste de Cantilly.

— Oui, répétait la comtesse... Je me sens déjà bien mieux. Ces vacances achèveront le rétablissement que la présence auprès de moi et si bien commencé, mon enfant...

« Mon enfant !»

— ... Car c'est à toi que je devrai mon retour à la vie, Marjolaine. Tu m'as réconciliée avec elle, rattachée à elle... J'estime qu'il vaut la peine d'être vécu le temps que j'ai encore à passer sur la terre avec toi...

— Oh ! ne dites pas cela, grand'maman !...

— Je suis vieille... usée par les douleurs de ma vie... Mais grâce à toi, je le répète, je crépuscule me sera doux. Embrasse-moi, ma chérie...

Mistrès perçut le bruit d'un tendre baiser. Son front se plisse, son regard s'obscurcit.

— Ah ! continua la comtesse douairière, pourquoi faut-il que je fasse rencontrée si tard ? Avec toi j'aurais pu être heureuse... Tu m'aurais consolée de mon deuil, de mes chagrins. Et j'ignorais ton existence !...

La voix de Mme d'Aublincourt se mouille de larmes.

Elle murmura dans un soupir :

— Pauvre petite !..

— Ne pensez plus à vos tristesses, grand'maman, reprit la jeune fille. Le passé est mort... Il faut l'oublier... Laissez-vous aimer, laissez-vous entourer de soins et d'affection... Toutes deux, nous avons souffert... C'est fini, maintenant... Vous êtes seule... Moi, j'avais perdu mon père et ma mère. Dieu nous a réunies... A nous deux, nous formons une famille, une vraie famille... Et c'est si bon !... Je vous aime tant, chère grand'mère !

« Mon père !... Ma mère !... Une famille !... » songea amèrement Mistrès.

— Oui, c'est le bonheur, en effet... Tardif, mais c'est le bonheur. Malheureusement...

Elle suspendit sa pensée à ce mot...

— Que voulez-vous dire, grand'mère ?

— Je veux dire, enfant, que ce sera court, peut-être.

— Pourquoi ? demanda ingénument la fille de Manon.

— Tu es dix-huit ans, chère mignonne... Tu es jolie... On t'aimera, et alors...

— Oh ! grand'maman... Me supposerez-vous assez ingrate pour vous ravir mon cœur ?

— On t'aimera, je le répète... Et tu aimeras aussi... Ne dis pas non. Tu viens de rougir.

Il y eut un silence.

Derrière le mur, Mistrès, nerveusement tendu, attendait.

La comtesse douairière poursuivit avec une douceur triste :

— Tu ne me retireras pas volontairement ton cœur... Mais ce qui est fatal arrive. Le grand'maman passera un second plan... Ce sera à ton tour... Tu m'oublieras.

Marjolaine ne répondit pas.

Alors, la comtesse, ravivant à la question précédente :

— Peut-être a-t-il déjà pénétré, ce petit cœur ? Dis-moi, Marjolaine... Confie-toi à ta bonne maman... Les secrets de leurs enfants sont doux aux grand'mères.

Un nouveau silence poudrier la conversation.

Puis, à la fin, rauque et timide, Marjolaine laissa tomber ces mots :

— Eh bien ! oui, grand'maman, j'aime...

— Je l'avais devinée, enfant, murmura d'une voix légèrement troublée la comtesse d'Aublincourt... Mais qui aimes-tu ?

— Vous pouvez tout, grand'mère... mais demain... plus tard... Aujourd'hui, je n'ose...

— Parle, mon enfant... Dis-moi le secret de ton âme... J'insiste, parce que c'est nécessaire peut-être pour ton bonheur.

— Mon bonheur !... répéta longuement la fille de Raymond.

— Cerise... Car si ce jeune homme est digne de toi, Marjolaine, je couronnerai moi-même ton rêve.

(*A suivre*).

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVET
INTERNATIONALEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
90, Rue Nationale, LILLE

MARJOLAINE

PAR

Georges SPITZMULLER

— Comment !

— Tiens sur les gabelous, c'est étonnant, vrai fou, — mais sérieux. Dès demain, le marchandeur suisse nous collerait le grappin dessus. On doit nous avoir à l'œil, à Bonconvent... Crime de droit commun, les enfants !... Voyez extradition à brève échéance... Or, j'ai si assez d'être nourri aux frais de l'Etat. Je pense d'ai prendre.

— Nous aussi, firent plusieurs voix convaincues.

— Bons, camarades, le coup qu'il serait important de passer notre colère sur les douaniers. On leur rouler la poudre en brillant les lames un jour où on sera sûr le profit d'être pincés. Sur pour défendre ses cabanes. Ce sera bien assez tôt... En attendant, ne lugne pas notre poule aux œufs d'or.

— Tu ne viens, concéda Mistrès chez qui la fureur commençait, force de sa violence naturelle, vouait de faire place à la réflexion salutaire.

— Donc, pas de nouvelle sang, mes amis, maintenant le Vieux-Polonais. Ce que nous ne pouvons pas aujourd'hui, nous le pourrons demain, voilà tout !

Retournons aux grottes, dit le Bonhan, préparer nos représentations.

— Pendant ce temps, j'irai prévenir les amis de ne pas nous attendre ce soir, de l'autre côté de la frontière.

— C'est cela... Invitée de les faire passer sur les bords de l'Alleine.

— Je leur donnerai rendez-vous pour demain... A quel endroit ?

— An Fahy... C'est le meilleur passage.

— Il nous a toujours réussi.

— Etaintenant, dit l'aubergiste-contrebandier, il s'agit de ne débarrasser. Si par hasard je rencontre un « vaslon bien », je veux pouvoir lui répondre : « Rien dans les mains, rien dans les poches ». Qui prend mon chargement ?

— Tout le monde, St Mégot. On va se le partager pour retourner aux grottes.

Coule-Toujours s'en alla, après avoir réparti son butin entre les frandeurs.

— Attention ! lui dit la Boscotte en riant, tu vas sûrement tomber sur le nid des oiseaux de malheur.

— Et puis après ?... On n'a plus le droit de se promener à la belle étoile et de respirer le « libre air » ?

Tous rirent de la saillie du joyeux gredin.

— Allons, à tout à l'heure ! dit-il en s'éloignant.

VII.

L'étape

La semaine suivante, par une fin de journée tiède et calme, Marjolaine se promenait tranquillement, au grand'mère au bras, dans le parc de la Ville-Caprice.

C'est là que, depuis un mois, Mme d'Aublincourt vivait, entourée de la tendresse de Marjolaine.

Là que la vieille dame épuisée par les chagrins et les émotions, était venue prendre la repos chaudement ordonné par les médecins et respirer l'air salubre, si apaisant pour ces pauvres poitrines.

Un Exit Fête-Concours et Gymnastique

A CALAIS

La Exit fête régionale de gymnastique a eu lieu à Calais avec du soleil et une assistance plus vive.

Samedi dans l'après-midi, eut lieu la réunion générale du Comité de l'Association, sous la présidence de M. Cyrille Wadsmar, assisté de MM. Lecomte de Cambrai, vice-président ; Henri Verger de Seclin, secrétaire-général ; Germain de Croix-Wasquehal ; docteur Tanrhon, de Valenciennes ; Lorrain, de Boulogne-sur-Mer ; Mennesier, de Lille ; Weil, de Roubaix ; Pontelier, de Cambrai ; Lemaire, de Douai ; Devenne, de Boulogne-sur-Mer ; commandant Frogno, de Calais.

Voici les résultats du concours des sections de gymnastique :

Catégorie A. — Caserne de Lourier. — La société de gymnastique et d'Armes d'Arras. — L'Ancienne de Béthune — La Revell, de Boulogne-sur-Mer — La Cambrésienne, de Cambrai — La Patriote, de Croix — La Régénératrice, de Lens — L'Honneur, de Lille — Le Trio Patrie, de Lille — La Maubeugeoise, de Maubeuge — En Avant, de Paris — L'Ancienne, de Roubaix — La Boulonnaise, de Boulogne — La Jeunesse du Blanc-Seau, de Tourcoing — L'Union Tourquennoise, de Tourcoing.

Couronne de chêne. — La Vaillante, de Valenciennes.

Catégorie B. — Couronne de Bouvier. — Les Fileuses d'Anchy-les-Haulin — L'Alsacienne, de Belfort — En Avant, de Douai — La Société Suisse, de Paris.

Couronne de Chêne. — L'Active, de Cauchy — L'Etoile d'Hénin-Liétard — L'Universitaire, de Lille — La Fraternelle, de Thumesnil-les-Lille.

Catégorie C. — Couronne de Laurier. — La Dunkerquoise, de Dunkerque — L'Hallaïnne, d'Hallain — L'Avenir du Vieux-Lille, de Lille — La Société de Gymnastique et d'Armes, de Saint-Omer — La Société de Gymnastique de Sedan.

Couronne de Chêne. — L'Amicale, d'Anzin — L'Espérance, d'Avion — La Fraternelle, de Bouchain — L'Alerte, de Blanc-Misseron — L'Avenir, de Bruay — L'Espérance, de Bousse-les-Mines — La Revanche, de Cauchy — L'Espérance, d'Harnes — L'Avenir, de Libin — La Jeunesse, de Loos-les-Lille — La Renaissance, de Marcq-en-Barœul — La Société Municipale de Ste-Noble — La Patriote, de Tourcoing.

Catégorie D. — Couronne de Laurier. — La Française, d'Aire — La Société Municipale de Denain — L'Union Haubourdinoise, d'Haubourdin — La Marchiennoise, de Marchiennes — La Républicaine, de Quarouble — L'Avenir, de St-André-lez-Lille — Saint-Pierre, de Leers-et-Gobelle — La Patriote Guyotville (Algérie) — L'Alerte, de Saint-Saulve — La Sedlecoise, de Sedlin — La Salamandre, de Vitry-le-François.

Couronne de Chêne. — L'Alliance, d'AIN — L'Union Ouvrière, de Calais — La Renaissance, de Châlons-sur-Marne — Quand-Même, de Dunkerque — La Florissante, de Fallerice — Les Pivoins, d'Hénin-Saint-Pierre — La Concorde, d'Orchies — L'Espérance, de Wasquehal.

Dimanche à 9 heures, a eu lieu la magnifique fête de nuit qui a clôturé la première journée du concours. Toutes les productions ont obtenu un grand succès. Voici quelques-unes des plus applaudies :

Renaissance de Châlons-sur-Marne, tableau militaire — Gymnastique et Armes de Saint-Laurent, ballet espagnol — La Revel de Boulogne, tournoi indien — La Concorde, de Bertry, ballet des Bohémiens — L'Active, de Blanc-Misseron, ballet des Folies — L'Active, de Cauchy, ballet espagnol — L'Espérance, d'Avion, scène de Nuremgande — L'Avenir, de Saint-André, ballet espagnol — La Fraternelle, de Reims, les matelots — L'Etoile, d'Hénin-Liétard, tableau militaire — La Patriote, de Tourcoing, Pierrots et Pierrettes — La Solamandre, de Vitry, poses plastiques — La Florissante, de Pilleries, poses de marbre.

Un désastre pour les colombophiles

LE CONCOURS D'ANGOULÊME

A LILLE

C'est dimanche, ainsi que nous l'avons annoncé, qu'avait lieu le concours organisé sur Angoulême par la Fédération du Nord et la Concorde de Lille. Ce concours, qui réunissait 1.029 pigeons, promettait aux amateurs les plus belles espérances, tout par la valeur des prix que par le mérite des pigeons engagés. Le lâcher s'opère, paraît-il, par un temps incertain, et les infortunés voilatiles durent être surpris par un orage aux environs d'Orléans ou emportés par des tourbillons.

Cet événement a jeté la consternation parmi les nombreux amateurs de Lille et de la région. C'est un véritable désastre.

A propos de ce concours, la Fédération nous communique l'avis suivant :

Approximativement, une trentaine de pigeons seulement sont rentrés d'Angoulême.

L'article 2 du règlement dit : Après le 3e journée de vol, les prix restant à gagner seront, chaque jour, tirés au sort entre les amateurs qui auront pénétré leur pigeon au siège, avant 10 heures du soir.

***

Voici les pigeons constatés lundi soir :

1. Dutar-p. p. p. p. p. 2. 11. Honneur (prix). 2. Dalemarmale, Fives. — 3. Roger, Templemars. — 4. Foucher, Lille. — 5. Dannez, Pont-à-Marcq. 6. Godefroy. — 7. Janssens. — 8. Deklimpe. — 9. Destombes. — 10. Dupont, de Fâches. — 11. Honnorat, Lille. — 12. Carlier, de Lille. — 13. Terlinck, Loos — 14. Eyckoult. — 15. Honhon. — 16. Liénard. 17. Carlier, de Lille. — 18. Desquiens. — 19. Caillens. — 20. Salembier. — 21. Wicar. — 22. Salomé.

ÉBOULEMENT MORTEL

aux Mines de Noeux

Lundi matin à la fosse n° 7 des mines de Nœux, à Barlin, un éboulement a enseveli le mineur Auguste Descamps, âgé de 30 ans. Son camarade, Valère Lefèvre, en voulant se porter à son secours, fut également recouvert par l'éboulement. Lorsqu'on parvint à les dégager, Descamps avait cessé de vivre; quant à Lefèvre, il était sans jambe fracturée et des contusions multiples et graves.

Une affaire d'avortement

A DOUBLEMS

Nouveaux détails

Dimanche, à 9 heures du matin, Philomène, Mofroy, ménagère, demeurant à Maubeuge, soupçonnée d'avoir provoqué l'avortement de Marie Julia, femme Coutesse, de Douriez, dont nous parlions très succinctement hier, a été écroulée par les gendarmes de Maubeuge au cabinet d'instruction. Elle a été interrogée, et a nié toute participation à ce crime qui a amené la mort de la femme Coutesse.

Cependant il paraît que la femme Mofroy vint à Douriez, pour « procéder », et qu'elle reçut en deux fois vingt-cinq francs et des gruyssons en légumes.

Au cours des perquisitions opérées sans du domicile des époux Coutesse et des époux Schorungt, MM. les magistrats saisirent des produits pharmaceutiques et une volumineuse correspondance.

Le crime a été dénoncé par deux des sœurs de la femme Coutesse, l'une Mme Lustremant, demeurant à Avesnes, l'autre Mme Lefèvre, demeurant à Carignan. Celle-dernière avait pendant huit jours soigné sa sœur et c'est pendant cette période qu'elle eut de la malade même, les manœuvres auxquelles elle s'était soumise et qu'elle avait, de son lait, mis au monde deux enfants du sexe masculin.

M. le docteur Mercier, de Douriez, qui depuis le 11 juin donnait des soins à la femme Coutesse, avait déjà déclaré qu'elle avait prématurément accouché ; il croyait que cet accouchement était la résultante d'une chute faite par la malade dans l'escalier de son grenier.

L'enquête va être continuée, nous dit-on, sur les agissements habituels de la femme Mofroy, qui, tout porte à le croire, est une faiseuse d'anges professionnelle ; cette femme est mère de quatre enfants.

L'inhumation de la femme Coutesse a eu lieu par autorisation du Parquet, à Douriez. Ce grave incident produit une vive émotion dans toute la région où les familles Marrice et Coutesse sont fort connues.

Un huissier qui ne peut instrumenter

A BECKE

M. Gernez, huissier à Hazebrouck, qui s'était rendu à Becke pour procéder au récolement d'un mobilier saisi chez les époux Bertelotel, cabaretiers à Becke, qu'il devait vendre dimanche sur la place de Cassire, s'est vu dans l'obligation de renoncer à son projet. Au moment où il se disposait à entrer dans la demeure du saisi, Me Gernez se vit entouré de nombreuses personnes, qui massées devant la demeure de Bertelotel, l'empêchèrent d'ouvrir la porte. Celle-ci avait été au préalable hermétiquement fermée. Ils menacèrent l'huissier de lui faire un mauvais parti s'il s'obstinait à instrumenter. Me Gernez craignant alors de surexciter les esprits en voulant opérer de force, crut prudent de renoncer à la vente. Plainte sera, paraît-il, portée au Procureur de la République d'Hazebrouck.

UN AUBERGISTE TUÉ

par un chantre d'église

A SAINT-FOLQUIN

Sur la route de Saint-Folquin à Gravelines, à environ cinq cents mètres de la première localité, habite, avec sa femme et ses trois enfants, le sieur Morlière, qui tient une auberge. Morlière avait comme pensionnaire un tailleur d'habits, qui est en même temps chantre d'église. M. Morlière, qui est bien considéré dans la commune, avait cependant le défaut de s'adonner à la boisson. Dimanche matin, se trouvant ivre, il menaça de mort sa femme en cours d'une discussion. Ce que voyant, son pensionnaire, le chantre d'église, se serait emparé d'un fusil et l'aurait tué net d'un coup tiré à bout portant. Le parquet de Saint-Omer s'est transporté à Saint-Folquin.

LA BETTERAVE

Au dernier dîner de la Betterave à Paris, le président, M. Herbaux, conseiller à la Cour de Cassation, a prononcé un intéressant discours dont nous reproduisons les passages suivants :

J'ai la satisfaction de proclamer les récompenses qui ont été décernées, au Salon des artistes français, à plusieurs de nos amis patriotes.

M. Jules Dechin a obtenu une médaille de 1re classe pour deux superbes statues qui évoquent l'une et l'autre de précieux souvenirs de notre pays : la statue d'« André », le vaillant maire de Lille pendant le siège de 1792, et celle — commandée par l'Etat — du grand sculpteur « Roland », de Pont-à-Marcq.

A la peinture, une 2e médaille a été attribuée à M. Lucien Jones pour sa scène de grève, d'une émouvante réalisme : « Les Rouffions », et pour ses vivantes figures de « Marguillers ».

Dans la gravure, M. Baudel (prix de Rome) a reçu une 3e médaille pour une belle série de médailles et de plaquettes.

Enfin, parmi les mentions honorables, nous relevons les noms, en sculpture, de M. Carvin, du graveur renommé.

L'Exposition internationale de Milan a également remporté de beaux succès pour notre association, sous le patronage de la betterave.

Autrement. — Grand Prix, M. Alfred Belvallette.

Vous remarquerez. — Médaille d'or, M. Léon Francq; Anzin (Nord). — Grande Prix, M. Louis Bonnier, de la maison Dutot, Merlin, Blanchi ; M. Turck ;

Hygiène. — Diplômes de mérite, M. le docteur Remaud, et M. Tilmon.

A Reims ces lauréats qui dans les arts, dans les sciences et dans l'industrie, ont brillamment soutenu le renom de notre pays natal, nous adressent l'expression de leur chaleureux compliment avec celle de notre reconnaissance.

Ces jours derniers ont été officiellement inaugurés des monuments dus à deux de nos meilleurs artistes : d'abord, la statue de Barthélémy, érigée à Cambrai et qui est l'œuvre de Louis-Michel, ensuite le pont de l'île, construit sur le canal de Saint-Quentin, que Cornette Thurinteur a orné de statues symbolisant les quatre cours d'eau réunis par le canal, savoir, la Seine, l'Escaut, l'Oise et la Somme. Heureuse inspiration de nos habiles sculpteurs et, de facture parfaite de leurs compositions qui provoque l'unanime approbation.

Les journaux du Nord annoncent qu'il Cambrai vient de se construire à Fréjus en vue de célébrer le 500e anniversaire de la mort de Jean Bologne et qu'il a inscrit parmi ses membres d'honneur le maire de la ville de Douai. Assurément il serait superflu de vous exposer combien cette glorification est méritée. Qui de Douai ignore que par le nombre considérable de ses chefs-d'œuvre, notamment par sa fontaine de Neptune, par ses groupes du Calvaire et de la Vierge sphinxmant le Vice, par sa statue de Colbert 1er de Médicis, par son Mercure volant, Jean Bologne, héritier du génie de Michel-Ange, a dépassé tous les maîtres sculpteurs de notre époque ? Mais nous sommes heureux que la France se souvienne qu'il était de race flamande et compatriote de Douai.

M. le docteur Mercier, de Douriez, qui depuis le 11 juin donnait des soins à la femme Coutesse, avait déjà déclaré qu'elle avait prématurément accouché ; il croyait que cet accouchement était la résultante d'une chute faite par la malade dans l'escalier de son grenier.

L'enquête va être continuée, nous dit-on, sur les agissements habituels de la femme Mofroy, qui, tout porte à le croire, est une faiseuse d'anges professionnelle ; cette femme est mère de quatre enfants.

L'inhumation de la femme Coutesse a eu lieu par autorisation du Parquet, à Douriez. Ce grave incident produit une vive émotion dans toute la région où les familles Marrice et Coutesse sont fort connues.

Un huissier qui ne peut instrumenter

A BECKE

M. Gernez, huissier à Hazebrouck, qui s'était rendu à Becke pour procéder au récolement d'un mobilier sa